

DÉCISION DU MAIRE N°2025-83
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONTRAT DE PRET ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR (MUSEE DE LA HAUTE AUVERGNE) ET LIONEL TRAZIT – DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE : COLLECTIONS DE COLLECTIONNEURS

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prêt est conclu entre la Ville de Saint-Fleur (Musée de la Haute Auvergne) et Lionel TRAZIT en vue de l'exposition temporaire « Collections de collectionneurs ».

Article 2 : Les œuvres prêtées à titre gratuit sont mises à la disposition de la Ville de Saint-Fleur le temps de l'exposition du 7 Mai 2025 au 6 Mars 2026 ; la Commune assure lesdites œuvres par une police « tout risque exposition » formule « clou à clou ».

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Fleur.

Article 5 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr.

Publiée le 05 JUN 2025

Transmise à la Sous-Préfecture de Saint-Fleur le 22 MAI 2025

Fait à Saint-Fleur, le 13 Mai 2025
Le Maire,
Philippe DELORT

CONTRAT DE PRET

ENTRE-LES SOUSSIGNES

LA VILLE DE SAINT-FLOUR (Musée de la Haute-Auvergne) - 1, Place d'Armes, 15 100 Saint-Flour, représentée par Monsieur Philippe DELORT, Maire, dûment habilité par délibération N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Ci-après dénommé, L'EMPRUNTEUR

D'UNE PART

Lionel TRAZIT, 1 rue des Merles, 15400 Trizac, lioneltrazit@orange.fr, 06 03 99 94 51

Ci-après dénommé, LE PRETEUR

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

PREAMBULE

Le Musée de la Haute-Auvergne à Saint-Flour organise en 2025 et 2026 une exposition temporaire participative au cours de laquelle des collectionneurs privés sont invités au musée pour présenter leur propre collection. Des vitrines sont mises à leur disposition et chacun organise la scénographie avec l'assistance de l'équipe du musée.

Elle sera présentée en 2025 et 2026 dans les salles d'exposition temporaire du Musée de la Haute-Auvergne.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de définir les engagements réciproques entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles le prêt d'œuvres est consenti.

Le prêt est consenti à des fins de présentation dans les lieux d'exposition suivant :

Musée de la Haute-Auvergne à Saint-Flour

Pour l'exposition temporaire : Collections de collectionneurs

Qui aura lieu du : 7 mai 2025 au 6 mars 2026

Œuvres prêtées :

- Voir constats d'état joints

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, il est expressément stipulé que L'EMPRUNTEUR ne saurait, sans l'autorisation écrite préalable du PRETEUR, mettre les œuvres à la disposition d'un tiers et ce à quelque titre que ce soit.

Article 2 : DISPOSITIONS DE PRET DES ŒUVRES

Le PRETEUR s'engage à mettre à disposition de L'EMPRUNTEUR les œuvres dans un délai compatible avec la tenue de l'exposition, le présent engagement ayant caractère de moyens et non de résultat.

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, L'EMPRUNTEUR est obligatoirement tenu de demander par courrier au PRETEUR l'autorisation de tout changement du lieu de présentation des œuvres (vitrine, climatisation...).

A l'issue des dates de présentation prévues, les œuvres doivent être restituées au PRETEUR au plus tard dans un délai de trois semaines suivant la clôture de l'exposition en France.

Toute demande de prolongation des dates de présentation doit être faite au moins trois semaines avant la fin de l'exposition et soumise au PRETEUR.

Le PRETEUR mettra tout en œuvre pour communiquer rapidement la réponse à L'EMPRUNTEUR.

Article 3 : ASSURANCE

L'EMPRUNTEUR assure les œuvres prêtées pour la valeur d'assurance précisée ci-dessous. Les œuvres sont assurées durant le transport aller et retour (chez LE PRETEUR ou sur le lieu de dépôt), et pour toute la durée du prêt, par une police « tout risque exposition » formule « clou à clou » en valeur agréée sans franchise couvrant les risques de vol, de perte ou de détérioration des œuvres prêtées pour un montant total de cent sept mille cinq cent euros (107 500 euros) à la charge de L'EMPRUNTEUR.

Article 4 : CONSTAT D'ETAT DES ŒUVRES

Il sera dressé un constat d'état à l'arrivée au musée de la Haute-Auvergne.

Lors du départ des œuvres du musée de la Haute-Auvergne un constat d'état est établi.

En cas de détérioration constatée, un devis de restauration est produit par une personne désignée par le PRETEUR et adressée à L'EMPRUNTEUR qui fait son affaire, avec son assureur, du paiement de l'intégralité des frais correspondants.

Article 5 : SINISTRE OU DISPARITION

L'EMPRUNTEUR est dans l'obligation de signaler la détérioration des œuvres dans les plus brefs délais au PRETEUR.

Il assure alors la restauration des œuvres qui ne peut être effectuée que par une personne désignée en accord avec le PRETEUR et dûment habilitée à cet effet.

Ils font leur affaire, avec leur assureur, de la prise en charge des frais afférents.

L'EMPRUNTEUR a l'obligation de signaler la disparition des œuvres et d'adresser au PRETEUR une copie de la déclaration de vol ou de disparition faite auprès des services de police.

LE PRETEUR est habilité à émettre, dans ce cas, un titre de perception d'un montant équivalent à la valeur d'assurance déclarée de la pièce.

L'EMPRUNTEUR doit mettre en œuvre tous les moyens existants pour entamer les recherches nécessaires à retrouver les œuvres, et dresser un compte-rendu des moyens utilisés.

Article 6 : REPRODUCTION DES ŒUVRES ET PHOTOGRAPHIES

Les photographies remises lors de correspondances ne peuvent être utilisées qu'à titre privé et ne pourront être utilisées pour une quelconque publication. Les différents usages de la reproduction (communication, publication,...) feront l'objet de demandes séparées et donneront lieu à l'établissement éventuelle d'une redevance.

Article 7 : ENGAGEMENTS DU PRETEUR
LE PRETEUR autorise L'EMPRUNTEUR à éditer dans le catalogue de l'exposition des reproductions de l'œuvre ;
LE PRETEUR autorise la reproduction pour la réalisation de matériel pédagogique (utilisé uniquement au sein du lieu d'exposition de L'EMPRUNTEUR) ;
LE PRETEUR autorise les médias à filmer ou photographier l'œuvre ;
LE PRETEUR autorise la reproduction de l'œuvre dans les documents de communication (dépliant, dossier de presse, etc) ;
LE PRETEUR autorise la reproduction de l'œuvre sur le site internet de L'EMPRUNTEUR, sur la page Facebook et le compte Instagram de L'EMPRUNTEUR.

Article 8 : COMMUNICATION ET MENTIONS OBLIGATOIRES

L'EMPRUNTEUR s'engage à rédiger sur les cartels, la légende des œuvres prêtées comme suit : **Collection Lionel Trazit**

Article 9 : DOCUMENTS A REMETTRE AU PRETEUR

L'EMPRUNTEUR s'engage à remettre au PRETEUR un exemplaire de tout catalogue ou autre document qu'il publierait à l'occasion de cette exposition.

Article 10 : TRANSPORT, EMBALLAGE ET PRESENTATION

LE PRETEUR s'engage à prendre en charge le transport aller et retour et l'emballage des œuvres prêtées.
LE PRETEUR s'engage à installer dans les vitrines les œuvres prêtées. L'équipe du musée de la Haute-Auvergne étant présente pour assister à la scénographie.

Article 11 : DUREE

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature, pour toute la durée de l'exposition visée à l'article 1 et jusqu'au retour des œuvres au PRETEUR.

Article 12 : RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements énumérés ci-dessus. L'EMPRUNTEUR est alors tenu de restituer sans délais les œuvres qui lui ont été prêtées.
Dans l'hypothèse de survenance d'événements graves extérieurs et indépendants de la volonté L'EMPRUNTEUR de nature à compromettre la sécurité des œuvres, le PRETEUR a la faculté de résilier de plein droit le présent contrat.
Enfin, dans le cas où après la signature du présent contrat, L'EMPRUNTEUR renoncerait à la présentation des œuvres dans le lieu d'exposition, il est convenu que L'EMPRUNTEUR s'oblige à confirmer cette annulation par écrit et dans les meilleurs délais auprès du PRETEUR.
Le contrat sera résilié de plein droit et L'EMPRUNTEUR supportera les frais de retour des œuvres au PRETEUR.

Article 13 : LITIGES

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation des présentes feront au préalable l'objet d'une tentative d'accord amiable.
En cas d'échec de celui-ci, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Saint-Flour, le **27 MAI 2025**

En deux (2) exemplaires originaux.

Pour la ville de Saint-Flour,

Le Maire,



Philippe DELORT



Lionel TRAZIT

Le Prêtreur,

Constat n°

Prêt pour l'exposition « Collections de collectionneurs »

Durée : du 7 mai 2025 au 6 mars 2026

Propriétaire

Lionel Trugit

Oeuvre

50 objets

Constat de départ

Portrait du duc d'Orange : 3 bandes verticales du support bois -
-> peinture RAS

St-George : peinture craquelée sur visage, casque, bras,
lacunes sur la jambe droite, sur le dragon (épaule et haut de
la cuisse)
signature, profil d'homme : Δ verre ne tient pas.

Constat de retour

① Grande canette de Siegburg aux décorations armées et à la Vierge datée 1582. (modèle mutuelle aux murailles d'ailleurs)

② Pile canette de Siegburg avec décorations armées et seules
2500€ chaudière datée 1579. Piece signée du maître Ludovic
Wolff
couverts menagance JVR datée 1623 -
③ Pile canette de Siegburg avec décorations armées et seules
600€

④ Pile canette de Siegburg avec décorations armées et seules
1500€ datée 1594

⑤ Pile canette de Siegburg avec décorations armées et seules
1500€

⑥ Vierge à gauche. statue à l'effigie de Notre Dame de Roy
d'offrir un modèle d'édifice du second quart du XV^e
et type de virgée couverte de terre et de muriers
organiques était utilisé pour se rassembler. Schabauadonue
(les murailles à gauche)
exemplaire miniature au Rijksmuseum d'Amsterdam.

⑦ Vierge en Albâtre espagnole XVII^e siècle.

⑧ Wetterseger XVII^e siècle, utilisée pour la protection des muriers.
Souvent associée dans les églises, ce type de reliquaire
renfermant, des reliques, des images à avaler, des coeurs des
graines et un agneau des protéger les habitants de la peste
de la foudre et de toutes les calamités.
Est objet de protection fait aux Rois Roys, Melchior, Garbad
et Nathanael mais également à des Benediction chuchottes et
Kabbalahiques.

⑨ Brevel du XVIII^e siècle contre les forêts et incursions du démon
et également utilisé contre les épidémies. Les Brevel étaient
démontés dans les murs des maisons, pères en méditation, ou
couchés dans les débris des vêtements.

⑩ Croix de St Remond pour protéger les épidémies.

⑪ Brevel XVIII^e siècle contre les épidémies, style rouge à gauche (Schabauadonue)
graine de graine (protègeant des épidémies), chapeau de santé (protègeant des épidémies)
⑫ Brevel XVIII^e siècle. contre les épidémies du démon.

13 - boîte avec frets en ivoire et plaques d'écaille - présence d'écaille de dauphin - 1701

14 - Anne de chapeau : anneau de la Cour pour se faire de l'établissement des dits poids 1641 Paris.

15 - trébuchet d'Amsterdam par Martin de Backer 1645-1657. (modèle militaire au Centre national des Arts et métiers.)

16 - Pile de Godel par Georg Schiller à Nuremberg 1665. 1685

17 - coffret en bois couverte de marqueterie de porcelaine au motif de la couronne de France.

18 - Grand aigle de "Jaquet" autour des festons de St Jacques de Compostelle. de pendentif est caractéristique d'une enroulement de

figurons d'argent enroulant une représentation St Jacques Matorr (thème de la croix). L'angle triphale montre la protection du fleuve par la dynastie des Habsbourg. Alphonse 11 ayant fait de l'ajout de Jacques le symbole de leur combat contre l'Islam. XVII^e siècle

19 - Réveil double faces de forme folioleée représentant la vie de Christ sculptée dans du bois de égypte. Attribué au Mont Athos Grèce vers 1500-1525.

20 - Cambré de paravent aux armes de Madame de Montespan montrant la chambre de François Athénais de Montespan (1640-1707) au château d'Oran.

21 - Tirelire du début du XVIII^e siècle, nous l'appareils d'un fait "coffret bombe" à fenêtres de fer (armature enroulant au motif de la croix des tourterelles)

22 - Chaîne prophétique en fer damoiseau d'argent fourvue de cœurs et de griffes maitrisant l'index fénelle. Soudé, élargi de démon et des maitrisant. XVII^e siècle.

23 - médaille en bois avec représentation en terre cuite verte 2500€ représentant le forgeron d'un homme en coccine

24 - Coffret de chapeau à abattant début du XVIII^e siècle 2500€

25 - Gravure de la Helanecolia célèbre représentation imaginée par le célèbre graveur Dürer, ici réalisée par le graveur autrichien Johann Jakob 1710. 1730 la Helanecolia est un personnage mythique et féroce

modèle en vogue pour la conception des chaises en 1719 -
1720

meurtre en attendant pour la conception de croix XVIII^e siècle

(28) meurt en exil pour la conception de médaille, croix et bagues
XVII^e XVIII^e siècle 8007

189 moule en ardoise du XIV^e siècle pour la réécriture de
microfilm en chaine

30) Portrait oval peint aux ciseaux représentant une jeune femme à la Coluche. - Flandre. 1^{er} 1/2 du XVII^e siècle. 3000 F

(31) Verheut zur Pannicaal referentiant un Noumea avec des livres.
Nouvelle monographie VH datee 1675.

32) Perhat van Jannasch (1567-1625) XVII^{te} siècle.
 Jannasch, Jannet d'Orange Nassau

33 ~~1500~~ 1500 f. Allemagne XVI^e siècle -
Petit baite en bronze attribuée à la même époque.

(M) Travail, symboles de la connaissance et de la sagesse.
Bronze d'époque romaine
Représentation en bronze du Dieu Mercure sur sept soclage de xix^e.
1500 £

(35) Représentation en bronze du Dieu Mercure sur sept soclage de xix^e.
1500 £

(36) Travail, symboles de la connaissance et de la sagesse.
Bronze d'époque romaine
Représentation en bronze du Dieu Mercure sur sept soclage de xix^e.
1500 £

36) Rétribution de la dette pour en berge. En 507, le dieu est issu de la mythologie celte et est représenté avec une torse de

1800E Immen avant les avancés d'un jeune homme amoureux, travail fringant
1800F Tablier en fer forge' représentant des accords de combat à cheval.

③9 habitude en fer forgé ajoute un fond de réaction. Remarqueable trace de forge française Xix^e. Les tabatières en fer mènent à ceux chers à la bourgeoisie en or en raison de la température.

[illegible]

⑤ Croix en ivoire dans son état de protection. Exécuté avant de tourner au noir, début XVIII^e siècle. Allemagne 2500€

statuette représentant le mort. travail français du XVIII^e et type de sculpture argentine la vante des choses face à l'aut

coffret en bois à armatures de fer. le type de coffret était destiné à contenir des ouvrages manuscrits du type des livres d'heures. France vers 1400, art gothique.

cadran solaire en ivoire et argent, dans son étui de galuchat. Type XVIII^e siècle.

tabacière en or et écaille de tortue à decors d'oiseaux. d'inspiration du décoratif néo-classique de la fin du XVIII^e siècle.

Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Boîte à bijoux en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Coffret en bois et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle. Tabacière en ivoire et argent. Travail français du XVIII^e siècle.

De : notifasci@fast.efast.fr
Envoyé : jeudi 22 mai 2025 15:25
A : SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-83

.. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-83, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250522-2025-83-AU.

Informations sur l'acte

Número : 2025-83

Objet : Contrat de prêt entre la Ville de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) et Lionel TRAZIT - Dans le cadre de l'exposition temporaire : collections de collectionneurs

Date de décision : 22/05/2025

Date de transmission : 22/05/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>

Genral

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifasccl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 5 juin 2025 10:11
A: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-83

..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-83, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250605-2025-83-CC.

Informations sur l'acte

Numéro : 2025-83

Objet : Contrat de prêt entre la Ville de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) et Lionel TRAZIT - Dans le cadre de l'exposition temporaire : collections de collectionneurs

Date de décision : 05/06/2025

Date de transmission : 05/06/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>